

# AVIS DE CONCERTATION

## MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DIRAC

### POUR L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU BOIS DES FAYES

La modification n°1 du PLU de Dirac a été prescrite par arrêté du Président de GrandAngoulême du 5 février 2024.

**Cette procédure consiste à faire évoluer le règlement graphique et le règlement écrit pour permettre l'extension de la zone d'activités du Bois des Fayes. Cette évolution du PLU vise 4 objets :**

- réduction de la bande d'inconstructibilité au sein de la zone d'activités économiques UX de 75 mètres à 25 mètres par rapport à l'axe de la route départementale 939, en dehors des espaces urbanisés sur le règlement graphique
- création de deux éléments protégés en raison d'enjeux environnementaux
- modification du règlement écrit de la zone UX pour prendre en compte les recommandations formulées dans l'étude dérogatoire, afin de concevoir un espace qualitatif en première ligne (disposition des espaces, du bâti, qualité architecturale des constructions, valorisation des perspectives) aux abords de la route départementale 939
- création d'un élément naturel surfacique de type 4 dans l'annexe n°3 du règlement écrit (Annexe 3 Liste des éléments remarquables), pour protéger des éléments d'intérêt écologique.

À ce titre et en application de l'article L.103-2 c) du code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et donc également soumise à concertation obligatoire.

Le public peut demander des informations complémentaires et consulter les pièces du dossier :

- Par mail : [planification.grandangouleme@gmail.com](mailto:planification.grandangouleme@gmail.com)
- Par courrier : *Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Service planification urbaine, 25 boulevard Besson, 16000 Angoulême.*
- En mairie de Dirac et au service planification de GrandAngoulême (139 rue de Paris à Angoulême)

Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Dirac.